

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 février 2013 à 20 heures à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES:**

Mmes Francine Chabot, Lucie Désilets, Denise Girard, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc, Lise Paquette et Chantale T. Renaud

MM Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Nicolas Léonard, Sylvain Lévesque, Serge Mainville et Michel Parent

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

**COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Du primaire : Mme Valérie St-Laurent  
Du secondaire : M. Jacques Seminario

**COMMISSAIRES ABSENTS :**

MM Claude Denis, Gaëtan Paquet, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Raynald Thibeault, directeur général  
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint  
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint  
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
Mme Johanne Caron, directrice par intérim du Service des ressources financières  
M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles  
M. Pierre Vocino, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire  
Madame Catherine Giroux, conseillère en communication au Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
M. Sylvain Caron, directeur de l'école secondaire Jacques-Rousseau  
Mme Betty Siméon, directrice adjointe de l'école secondaire Mgr-A.-M.-Parent

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION**

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.  
Il est 20 h 15.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

62-CC-2012-2013

**ORCHESTRE DE CHAMBRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MGR-A.-M.-  
PARENT (ÉLÈVES ET ENSEIGNANTS) – PRESTIGIEUX PRIX REMPORTE  
LORS DU HERITAGE MUSIC FESTIVAL DE PHILADELPHIE**

**CONSIDÉRANT que** les élèves et enseignants de l'Orchestre de chambre de l'école secondaire Mgr-A.-M.-Parent ont triomphé au *Heritage Music Festival* de Philadelphie en avril 2012;

**CONSIDÉRANT que** l'Orchestre de chambre de l'école secondaire Mgr-A.-M.-Parent a remporté la plus haute note de ce festival, en plus de se voir décerner les prix prestigieux suivants : premier prix Or, prix des Juges, prix Coup de Cœur et prix Maestro;

**CONSIDÉRANT que** l'Orchestre de chambre de l'école secondaire Mgr-A.-M.-Parent, fondé en 1998 par Caroline Lemay, n'a cessé de récolter les honneurs dans différentes compétitions nord-américaines, de Toronto à Vancouver, et de Boston à Orlando ;

**CONSIDÉRANT que** les jeunes musiciens du programme musique-études de l'école secondaire Mgr A.-M.-Parent de St-Hubert, dirigés depuis trois ans par l'enseignante Mme Julie Lapierre et aussi par M. Bertrand Lamoureux ont poursuivi avec brio cette tradition d'excellence;

**CONSIDÉRANT que** ces honneurs témoignent des grandes qualités de ces élèves et enseignants, telles que le grand talent, la discipline, la détermination, la rigueur et l'esprit d'équipe;

**CONSIDÉRANT que** ces honneurs reçus par les élèves et enseignants de l'Orchestre de chambre de l'école secondaire Mgr-A.-M.-Parent contribuent au rayonnement de la Commission scolaire Marie-Victorin, dont l'école secondaire Mgr-A.-M.-Parent et de l'école publique;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Francine Chabot :

**QUE** le Conseil des commissaires félicite et honore Mlles Mylène Dion, Laurence Gamache, Brenda Millan-Novoa, Maude Lapointe, Sandrine Le Couffe, Marianne Lonergan-Pilotto, Noémie Bourque, Claude Renald et Mme Julie Lapierre, ainsi que MM Bruno Gilbert-Samson, Olivier Le Blanc, Gabriel Rondeau, Bruno Tobon et Bertrand Lamoureux en leur remettant un certificat de mérite officiel.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

63-CC-2012-2013

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Francine Chabot:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 7.4 – *Dérogation au nombre de circonscriptions électorales – élection scolaire 2014 – demande à la ministre.*

**Adoptée à l'unanimité**

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
  - 1.1 Orchestre de chambre de l'école secondaire Mgr-A.-M.-Parent (élèves et enseignants) – prestigieux prix remporté lors du *Heritage Music Festival* de Philadelphie
2. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.1 Ajout à l'ordre du jour : point 7.4 - *Dérogation au nombre de circonscriptions électorales – élection scolaire 2014 – demande à la ministre*
3. Adoption du procès-verbal:
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2013
4. Parole aux élèves
5. Questions orales du public
6. Affaires de la Direction générale
  - 6.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
  - 6.2 Désignation d'un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC)
7. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
  - 7.1 Nomination du protecteur de l'élève (renouvellement)
  - 7.2 Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard – changement de dénomination d'une des annexes
  - 7.3 Nouvelle école spécialisée pour les élèves ayant un trouble grave du comportement et de l'adaptation ou en santé mentale – changement de dénomination
  - 7.4 Dérogation au nombre de circonscriptions électorales – élection scolaire 2014 – demande à la ministre
8. Affaires du Service des ressources éducatives
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
  - 10.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSMV 2013-2016
  - 10.2 Demande auprès du Réseau de Transport de Longueuil (RTL) – tarification réduite
11. Affaires du Service des ressources financières
  - 11.1 Budget révisé – dépôt
  - 11.2 Autorisation de vente d'immeubles pour taxe impayée
  - 11.3 Entente bancaire – renouvellement 2013-2016

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

12. Affaires du Service des ressources matérielles
  - 12.1 Octroi de contrat – entrepreneur spécialisé en charpenterie et menuiserie
  - 12.2 Octroi de contrat – entrepreneur spécialisé en plomberie et tuyauterie
  - 12.3 Autorisation – dépassement du 10% maximum de modifications – école Rabeau – réfection des services sanitaires
13. Affaires du Service des technologies de l'information
14. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
15. Autres points
  - 15.1 Protecteur de l'élève
16. Questions orales du public
17. Parole aux commissaires
18. Ajournement ou clôture de la séance

64-CC-2012-2013

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
22 JANVIER 2013**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2013 soit adopté en remplaçant le nom de Mme Colette Larose pour Mme Lucie Désilets qui présidait la rencontre.

**Adoptée à l'unanimité**

**PAROLE AUX ÉLÈVES**

Une élève a pris la parole présentant un projet réalisé à l'école secondaire Jacques-Rousseau.

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Deux personnes ont pris la parole.

**REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Le directeur général présente la reddition de comptes sur sa délégation de pouvoirs couvrant la période du 18 janvier au 21 février 2013.

65-CC-2012-2013

**DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE DE L'OBSERVATION DES RÈGLES  
CONTRACTUELLES (RORC)**

**CONSIDÉRANT** que, le 7 décembre 2012, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi n°1 intitulé *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

**CONSIDÉRANT** que cette loi modifie notamment la *Loi sur les contrats des organismes publics* à laquelle les commissions scolaires sont assujetties depuis quelques années;

**CONSIDÉRANT** que cette nouvelle loi introduit notamment la désignation obligatoire d'un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC), et ce, malgré les compressions budgétaires;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil des commissaires de désigner cette personne;

**CONSIDÉRANT** que les fonctions du RORC sont définies dans la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**CONSIDÉRANT** que le rôle du RORC vise les activités contractuelles de la CSMV, particulièrement celles du Service des ressources matérielles, ainsi que la qualité du personnel exerçant ces activités;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner la secrétaire générale pour occuper cette fonction, avec l'étroite collaboration de la direction du Service des ressources matérielles;

**CONSIDÉRANT** qu'une évaluation de cette nouvelle fonction sera faite au printemps 2014 par le directeur général de la CSMV, puisqu'il s'agit d'un nouveau rôle conféré par la loi;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Filion :**

- 1° **QUE** le Conseil des commissaires **DÉSIGNE** la secrétaire générale, Me Marylène Drouin, pour agir à titre de responsable de l'observation des règles contractuelles à la CSMV, pour la période du 27 février 2013 au 30 juin 2014;
- 2° **QUE** la secrétaire générale **EFFECTUE** cette nouvelle fonction avec la collaboration étroite de la direction du Service des ressources matérielles;
- 3° **QUE** le directeur général **PROCÈDE** à une évaluation de cette nouvelle fonction au printemps 2014.

**Adoptée à l'unanimité**

66-CC-2012-2013

**NOMINATION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (RENOUVELLEMENT)**

**CONSIDÉRANT** que, le 9 mars 2010, le Conseil des commissaires adoptait la résolution 77-CC-2009-2010 afin de nommer Mme Maude Rousseau à titre de protecteur de l'élève pour un mandat d'un peu plus de 3 ans, au tarif horaire de 140,00 \$;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

**CONSIDÉRANT** que son mandat viendra à échéance le 30 juin 2013;

**CONSIDÉRANT** que Mme Rousseau est d'accord pour un renouvellement de mandat, aux mêmes conditions;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de parents de la CSMV a été consulté;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime des membres du Comité d'éthique et de gouvernance;

**CONSIDÉRANT** que l'article 6 du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* (MELS) prévoit que « le protecteur de l'élève doit être désigné par le conseil des commissaires pour un mandat qui ne peut être inférieur à trois ans »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Benoît Laganière :

- 1° de **NOMMER** Mme Maude Rousseau à titre de protecteur de l'élève;
- 2° de **DÉTERMINER** la durée de son mandat à 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2016;
- 3° de **FIXER** sa rémunération à un tarif de 140,00 \$ de l'heure;
- 4° de **MANDATER** le directeur général pour convenir des modalités du contrat de services entre le protecteur de l'élève et la CSMV.

La vice-présidente, Mme Colette Larose, demande le vote :

**POUR : 16**

**CONTRE : 1**

**ABSTENTION : 0**

**Adoptée à la majorité**

67-CC-2012-2013

**CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES ANTOINE-BROSSARD –  
CHANGEMENT DE DÉNOMINATION D'UNE DES ANNEXES**

**CONSIDÉRANT** que le nom habituellement utilisé pour désigner l'une des annexes du centre ne correspond pas à sa désignation officielle prévue à l'acte d'établissement;

**CONSIDÉRANT** que des démarches ont été entreprises afin de régulariser la situation, menant ainsi à l'adoption d'une résolution par le conseil d'établissement de ce centre lors de sa rencontre du 16 janvier 2013;

**CONSIDÉRANT** qu'un seul acte d'établissement sera délivré pour le Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard;

**CONSIDÉRANT** l'avis émis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

Sport et par la Commission de toponymie;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Colette Larose :

1° **de MODIFIER**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, le nom de l'annexe « Projet éducatif et communautaire » du Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard située au 1900, rue Saint-Georges par le suivant :

- Centre éducatif et communautaire Sainte-Agnès;

2° **de MODIFIER** le projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour l'année scolaire 2013-2016, avant son adoption, afin qu'il tienne compte de ce changement.

**Adoptée à l'unanimité**

68-CC-2012-2013

**NOUVELLE ÉCOLE SPÉCIALISÉE POUR LES ÉLÈVES AYANT UN TROUBLE GRAVE DU COMPORTEMENT ET DE L'ADAPTATION OU EN SANTÉ MENTALE – CHANGEMENT DE DÉNOMINATION**

**CONSIDÉRANT** la résolution 19-CC-2012-2013 adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance ordinaire du 25 septembre 2012 relativement au plan d'organisation scolaire au secondaire;

**CONSIDÉRANT** que, par cette résolution, les écoles Le Déclic et Hélène-De Champlain seront fermées et qu'une nouvelle école spécialisée pour les élèves ayant un trouble grave de comportement, de l'adaptation ou en santé mentale sera créée dans l'immeuble situé au 2115, rue Gamache, Longueuil, pour les ordres d'enseignement primaire et secondaire;

**CONSIDÉRANT** que puisqu'aucun conseil d'établissement n'a été institué dans ces établissements scolaires, les directions des écoles respectives exercent les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement, conformément à l'article 52 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** l'avis écrit de l'équipe des écoles Le Déclic et Hélène-De Champlain en date du 4 février 2013;

**CONSIDÉRANT** les vérifications effectuées auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la Commission de toponymie;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Michel Parent :

1° **de DÉSIGNER**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, la nouvelle école spécialisée pour les élèves ayant un trouble grave de comportement, de l'adaptation ou en santé mentale située au 2115, rue Gamache à Longueuil, comme suit:

- École spécialisée des Remparts;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

2° **d'AJOUTER** cette modification au projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2016, avant son adoption par le Conseil des commissaires.

Le commissaire Roch Dumont demande le vote :

**POUR : 11**

**CONTRE : 6**

**ABSTENTION : 0**

**Adoptée à la majorité**

69-CC-2012-2013

**DÉROGATION AU NOMBRE DE CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES –  
ÉLECTION SCOLAIRE 2014 – DEMANDE À LA MINISTRE**

**CONSIDÉRANT** que, le 27 octobre 2009, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) adoptait la résolution 28-CC-2009-2010 à l'effet de demander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation d'établir cinq (5) circonscriptions de plus afin que le territoire de la CSMV soit divisé en 16 circonscriptions plutôt que 11 circonscriptions prévues à cette loi;

**CONSIDÉRANT** que la CSMV n'a jamais eu de réponse à l'égard de cette demande de dérogation;

**CONSIDÉRANT** l'adoption, le 9 juin 2010, du projet de loi 86 s'intitulant *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011*;

**CONSIDÉRANT** qu'un décret a été publié, le 13 février 2013, annonçant la tenue de l'élection scolaire générale le 2 novembre 2014;

**CONSIDÉRANT** que, selon les informations reçues du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) en date du 13 février 2013, 233 823 électeurs sont inscrits sur la liste électorale de la CSMV;

**CONSIDÉRANT** que, par sa lettre datée du 20 février 2013, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport informait les commissions scolaires que celles ayant déjà déposé une demande d'autorisation pour l'ajout de circonscription, en vue de l'élection scolaire qui était prévue en 2011, devaient la soumettre à nouveau à la ministre avant le 22 mars 2013 et, s'il y a lieu, l'actualiser à la lumière des informations transmises par le DGEQ;

**CONSIDÉRANT** que le contenu de la résolution précitée adoptée le 27 octobre 2009 est toujours valide et que le nombre d'électeurs vient d'être actualisé précédemment;



Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

70-CC-2012-2013

**IL EST PROPOSÉ** par M. Benoît Laganière:

**QUE** le Conseil des commissaires réitère sa demande du 27 octobre 2009 (résolution 28-CC-2009-2010) adressée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'être autorisé à établir cinq (5) circonscriptions de plus que ce qui est prévu par l'application de l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires*, portant ainsi à 16 le nombre de circonscriptions sur le territoire de la CSMV.

**Adoptée à l'unanimité**

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES  
IMMEUBLES DE LA CSMV 2013-2016**

**CONSIDÉRANT** la prescription de la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles, ainsi que la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement;

**CONSIDÉRANT** que conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*, la consultation a été effectuée auprès du Comité de parents;

**CONSIDÉRANT** la consultation faite auprès des divers autres comités consultatifs de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité de travail du Conseil des commissaires;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard :

**QUE** le document intitulé « *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Marie-Victorin 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et liste des écoles et des centres* », daté du 26 février 2013, soit adopté tel que présenté.

La commissaire Colette Larose propose en amendement d'ajouter au document du plan triennal, pour l'école Antoine-Brossard, section « Locaux utilisés » : *Entente avec un autre organisme*.

La commissaire Denise Girard accepte d'intégrer cette proposition d'amendement à sa proposition principale.

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\* *Le commissaire Roch Dumont quitte la séance afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts*\*\*\*

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

71-CC-2012-2013

**DEMANDE AUPRÈS DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (RTL)  
– TARIFICATION RÉDUITE**

**CONSIDÉRANT** le désir de la Commission scolaire de réduire au maximum les frais chargés aux parents;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Commission scolaire de venir en aide aux familles de nos élèves en milieu défavorisé;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire débourse 70% du coût du titre étudiant du Réseau de transport de Longueuil et que les parents doivent déboursier 30% de ce coût, soit 156,00\$ pour l'année scolaire 2013-2014;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs élèves de notre Commission scolaire n'utilisent pas le réseau de transport en commun en dehors des heures reliées à la fréquentation scolaire;

**CONSIDÉRANT** que les élèves qui utilisent le transport en commun en dehors de la fréquentation scolaire pourront continuer à acheter le laissez-passer étudiant actuel, en continuant de défrayer le 30% supplémentaire, comme c'est actuellement le cas;

**CONSIDÉRANT** la mise en place de la carte à puce qui modifie le mode de perception lors de l'utilisation, depuis l'automne 2008;

**CONSIDÉRANT** que d'autres réseaux de transport offrent un titre à tarif réduit à leur clientèle scolaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Laganière :**

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin demande au Réseau de transport de Longueuil de prévoir un titre à tarif réduit, soit 70% du coût du laissez-passer étudiant mensuel, dédié exclusivement au transport scolaire pour l'année scolaire, du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h 30 et ce, dans les meilleurs délais.

**Adoptée à l'unanimité**

*\*\*\* Le commissaire Roch Dumont réintègre la séance publique. \*\*\**

**BUDGET RÉVISÉ – DÉPÔT**

La directrice par intérim du Service des ressources financières présente, pour information, le budget révisé 2012-2013.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

72-CC-2012-2013

**AUTORISATION DE VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXE IMPAYÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** les immeubles apparaissant sur la liste déposée ont plus d'une année de taxe scolaire impayée;

**CONSIDÉRANT QUE** les démarches de perception entreprises par la Commission scolaire sont demeurées infructueuses;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire a une entente avec la Ville de Longueuil pour procéder à des ventes d'immeubles pour taxe impayée;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Serge Mainville :

**QUE** la liste des immeubles déposée soit transmise à la Ville de Longueuil pour une vente pour taxe impayée.

**Adoptée à l'unanimité**

73-CC-2012-2013

**ENTENTE BANCAIRE – RENOUELEMENT 2013-2016**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services bancaires déposée par la Banque Nationale du Canada;

**CONSIDÉRANT** l'étude et la recommandation de la direction du Service des ressources financières;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard :

**QUE** le contrat concernant les services bancaires avec la Banque Nationale du Canada soit accepté pour une période de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2016 et ce, aux conditions contenues dans le document « Renouvellement des conditions administratives » daté du 5 février 2013.

Le commissaire Normand Héroux demande le vote :

**POUR : 16**

**CONTRE : 1**

**ABSTENTION : 0**

**Adoptée à la majorité**

74-CC-2012-2013

**OCTROI DE CONTRAT – ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ EN CHARPENTERIE ET MENUISERIE**

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat à exécution sur demande pour des travaux de charpenterie et de menuiserie avec un (1) entrepreneur pour l'ensemble du parc immobilier de la Commission scolaire;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un contrat à exécution sur demande fondé sur une estimation du nombre d'heures requis pour des travaux de charpenterie et de menuiserie sur une période de trois (3) ans;

**CONSIDÉRANT** que quatorze (14) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que neuf (9) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nicole Leblanc :

- 1° **QUE** le contrat à exécution sur demande relatif à des travaux de charpenterie et de menuiserie pour l'ensemble du parc immobilier de la Commission scolaire soit accordé à l'entrepreneur « Construction Michel Dubé inc. », pour un montant approximatif de 358 420,30 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 13 février 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 30 avril 2016;
- 3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

75-CC-2012-2013

**OCTROI DE CONTRAT – ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ EN PLOMBERIE ET TUYAUTERIE**

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat à exécution sur demande pour des travaux de plomberie et de tuyauterie avec un (1) entrepreneur pour l'ensemble du parc immobilier de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un contrat à exécution sur demande fondé sur une estimation du nombre d'heures requis pour des travaux de plomberie et de tuyauterie sur une période de trois (3) ans;

**CONSIDÉRANT** que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

13

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Roch Dumont:

- 1° **QUE** le contrat à exécution sur demande relatif à des travaux de plomberie et de tuyauterie pour l'ensemble du parc immobilier de la Commission scolaire soit accordé à l'entrepreneur « Mécanicaction 2009 inc. », pour un montant approximatif de 325 412,50 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 février 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 30 avril 2016;
- 3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

76-CC-2012-2013

**AUTORISATION – DÉPASSEMENT DU 10% MAXIMUM DE  
MODIFICATIONS – ÉCOLE RABEAU – RÉFECTION DES SERVICES  
SANITAIRES**

**CONSIDÉRANT** la résolution 73-CE-2011-2012 du 22 mai 2012 relativement à l'octroi du contrat pour le projet de remplacement des tuiles de vinyle des corridors et la réfection des services sanitaires des locaux 110 et 115 de l'école Rabeau (numéros de projet 049-049-44463 et 049-049-44464);

**CONSIDÉRANT** que plusieurs modifications aux contrats ont été nécessaires pour réaliser les travaux de façon conforme;

**CONSIDÉRANT** une dépense supplémentaire de 34 128,06 \$ prévue par rapport au montant du contrat initial (soit 15.17 % de plus), résultant de la négociation des coûts associés à ces changements;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux ne modifient pas la nature du contrat et constituent un accessoire au contrat principal, comme permis par l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**CONSIDÉRANT** que ce même article précise que le « dirigeant d'un organisme public peut, par écrit et dans la mesure qu'il indique, déléguer le pouvoir d'autoriser une modification occasionnant une dépense supplémentaire » et que, « dans le cadre d'une même délégation, le total des dépenses ainsi autorisées ne peut cependant excéder 10 % du montant initial du contrat »;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

14

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

**CONSIDÉRANT** l'article 22.1 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire, déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser une dépense supplémentaire seulement jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial d'un contrat de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure à 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que, en vertu de l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le Conseil des commissaires a le pouvoir d'autoriser une dépense de plus de 10 % du contrat initial;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Lise Paquette :

- 1° **QUE** le Conseil des commissaires autorise une modification au contrat initial pour une dépense excédentaire maximum de 15,17 %;
- 2° **QUE** le directeur général soit autorisé à agir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin afin de mettre en œuvre cette autorisation exceptionnelle du Conseil des commissaires.

**Adoptée à l'unanimité**

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Une personne a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Trois commissaires ont pris la parole.

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 22 h 10.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale